

COMMUNE DE MASSONNENS

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

MAS 22.04

ENQUETE PUBLIQUE CONSECUTIVE A L'AVIS DE LA DAEC DU 2 DECEMBRE 2020

URBASOL SA ROUTE JO-SIFFERT 4 1762 GIVISIEZ DATE: MARS 2021



ZONES D'AFFECTATION

- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE
- ZM ZONE MIXTE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2
- ZCAR ZONE DE CARRIERE
- ZPCE ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU
- AF AIRE FORESTIERE
- ZA ZONE AGRICOLE

ELEMENTS SUPERPOSES

- PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE - Zone alluviale d'importance nationale
- SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- PERIMETRE D'HABITAT A MAINTENIR (PHM)
- SECTEUR SOUMIS A LA REGLEMENTATION SPECIALE (PHM)
- VOIE DE COMMUNICATION HISTORIQUE (VSH)
- IMMEUBLE PROTEGE - CATEGORIE 1/2/3
- PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE
- PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUITS ISOS "catégorie 3"
- SECTEUR DE DANGERS NATURELS INSTABILITES/CRUES - INDICATIF
- SECTEUR DE DANGERS NATURELS INSTABILITES/CRUES - DEGRE FAIBLE
- SECTEUR DE DANGERS NATURELS INSTABILITES/CRUES - DEGRE MOYEN
- SECTEUR DE DANGERS NATURELS INSTABILITES/CRUES - DEGRE ELEVE
- HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET
- ARBRE ISOLE / VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE EFFECTUEE
- DISTANCE DE CONSTRUCTION A LA FORET
- ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAUX
- CORRIDOR INCONSTRUCTIBLE (4m de part et d'autres de l'axe)
- SITE DE REPRODUCTION DE BATRACIENS "Tanneite" - importance cantonale

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITE POLLUE - SITE DE STOCKAGE / AIRE D'ENTREPRISE
- COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (tracé exact)
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (tracé approximatif)
- LIGNE ELECTRIQUE HAUTE TENSION
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE L'ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU ANSI QUE LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MASSONNENS.
mail:commune@massonnens.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n°10, du 12 mars 2021

Adopté par le Conseil communal de la commune de Massonnens, le 18.05.21

La Secrétaire: [Signature] Le Syndic: [Signature]

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 1 DEC. 2021

Le Conseiller d'Etat, Directeur: [Signature]

